

L'espace numérique est intégré au fonctionnement de la médiathèque. Le règlement intérieur de la médiathèque s'applique donc également à l'espace numérique. Ce règlement est complété par les éléments suivants :

### **1. Objectifs :**

L'espace numérique comprend 5 postes informatiques et plusieurs emplacements réservés pour le branchement et la connexion internet d'un ordinateur portable personnel.

Les usagers de la médiathèque peuvent se connecter gratuitement à Internet grâce au réseau WiFi installé dans ses locaux.

La médiathèque met à disposition l'espace numérique pour :

- Compléter l'offre documentaire de la médiathèque
- Consulter le catalogue informatique de la médiathèque
- Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication
- Permettre l'accès aux connaissances et aux savoirs via la navigation sur internet

### **2. Services offerts :**

Les postes de l'espace numérique sont destinés à :

- La recherche documentaire
- La consultation de la messagerie électronique
- L'utilisation de logiciels de bureautique à usage privé
- Possibilité de rechercher des informations sur Internet
- Possibilité de scanner un document (gratuit)
- Les impressions et photocopies sont payantes au tarif de :

Format A4 noir = 0.10 €

Format A4 couleur et A3 = 0.20 €

### **Sont interdits :**

- L'utilisation de logiciels de bureautique pour : tracts, affiches à usage public ou commercial
- Le téléchargement et le peer to peer (échange de fichiers)
- Le télétravail
- La sauvegarde de donnée personnelle sur le disque dur

L'utilisation de support mobile destiné à la sauvegarde de document type clé USB est autorisée mais est soumis à l'accord préalable des bibliothécaires.

### **3. Conditions d'accès :**

Les horaires d'ouverture de l'espace numérique sont les même que ceux de la médiathèque.

- L'espace numérique :

La consultation est gratuite. L'espace numérique ne peut accueillir plus de 2 personnes par poste. L'accès à l'espace numérique se fait de préférence sur réservation (téléphone, mail ou auprès des bibliothécaires). Chaque session dure 55 minutes. Un retard de 10 minutes entraîne l'annulation de la réservation. L'accès sans réservation est limité selon la disponibilité du poste.

- Accès à l'espace numérique pour les mineurs :

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour pouvoir accéder au poste numérique. Les mineurs de 10 à 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale pour accéder à l'espace numérique.

Les parents ou représentants légaux sont tenus de contrôler l'utilisation que font leurs enfants mineurs d'Internet. Les parents de mineurs sont informés que le contenu de certains sites leur est préjudiciable et s'engage à ne pas tenir la médiathèque de Thyez comme responsable en cas de consultation de ces sites.

### **4. Cadre légal et règles d'usage**

Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur qui doit le remplacer ou le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la détérioration.

L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique en place. Il doit signaler toute anomalie (matériel et logiciel) en début et/ou pendant l'utilisation.

En cas de problème, on se référera aux textes de loi en vigueur sur le territoire national.

La consultation d'Internet est soumise à identification conformément à la loi antiterroriste n° 2006-64 du 23 janvier 2006 qui oblige tout établissement permettant l'accès à Internet au public à conserver les données de connexion pendant un an. La consultation de cet historique n'est possible que par les agents habilités par cette même loi.

L'utilisateur est responsable des données personnelles qu'il utilise sur Internet (ex : code d'accès à ses comptes en banque). L'espace étant utilisés par un large public, il appartient à l'utilisateur d'être vigilant et de décider des données dont il se sert. La médiathèque n'est en aucun cas responsable des usages qui peuvent en être faits par la suite (en cas de piratage).

La consultation des sites contraires à la législation française ou européenne, n'est pas admise. La consultation, notamment, de sites faisant l'apologie de la violence, de la discrimination, de pratiques illégales ou contraires à la morale est strictement interdite. L'usager s'engage à respecter les droits d'auteur des œuvres consultées sur Internet.

L'accès à l'espace numérique est subordonné à l'acceptation de la présente charte. Le non-respect des articles décrits dans celle-ci entraînera des sanctions (exclusion temporaire du service).

Fait à Thyez, le

Monsieur le Maire Gilbert Catala

## **Annexe à la charte informatique**

### **Consultation des tablettes numériques**

La médiathèque de Thyez propose la consultation de tablettes tactiles.

La charte informatique et le règlement intérieur de la médiathèque s'appliquent à la consultation des tablettes.

L'utilisation des tablettes est restreinte à l'enceinte de la médiathèque uniquement. Aucune utilisation de la tablette n'est autorisée hors de la médiathèque.

Le personnel s'assure que la tablette est remise à l'utilisateur dans de bonnes conditions notamment concernant la charge de la batterie. Les tablettes sont formatées régulièrement.

#### **Modalités de consultation :**

La consultation des tablettes est gratuite.

Une pièce d'identité est demandée et conservée par le personnel de la médiathèque le temps de la consultation. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les mineurs de 12 à 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale pour accéder à ce service.

La durée de consultation est d'1 heure.

#### **Responsabilité de l'emprunteur :**

Lorsque l'utilisateur a terminé la consultation, il doit rapporter la tablette et son étui protecteur à l'accueil de la médiathèque.

Lors de la consultation, les tablettes sont sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. En cas de vol, de perte ou de détérioration, la tablette devra être remplacée à l'identique.

La tablette ne doit jamais être laissée sans surveillance.

Les applications installées par défaut ne doivent pas être modifiées ou désinstallées. La médiathèque est ouverte à toute suggestion d'installation mais celle-ci sera réalisée par le personnel.